



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 9 juin 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition intitulée « *Contre la municipalisation de La Valencienne et l'uniformisation de ses usages par la Ville de Lausanne - pour le maintien d'une Valencienne autogérée, solidaire et lieu d'expérimentation collective tel qu'il existe aujourd'hui* » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf juin deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :